

FICHE DE POSTE

Le Comité du DOUBS Handball recherche : Un(e) agent de développement sportif.

Poste à pourvoir pour début Septembre 2021.

Date limite d'envoi de CV : 9 juillet 2021

Permis B Obligatoire

Dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration, du Bureau Directeur et sous sa responsabilité.

En coordination avec les commissions concernées, il/elle sera chargé(é) des missions suivantes au sein du Comité du Doubs, sans que cette liste soit exhaustive et s'inscrivant dans le projet « Doubs horizon 2024 » :

- Du développement des handballs sur le territoire du DOUBS dont le Comité à la charge ;
 - De l'accompagnement des clubs dans leur développement ;
 - Du développement des nouvelles pratiques (beach-handball, baby-hand, hand à 4, hand-fluo...);
 - De l'organisation d'événements sportifs (interdépartementaux, interbassins, inter-comités, tournois, regroupements, STAGE...);
 - De l'encadrement des sélections masculines et/ou féminines (en lien avec l'ETD) ;
 - De l'encadrement des juges-arbitres jeunes et adultes (en lien avec la CTA) ;
 - De la formation et de la coordination des cadres de l'arbitrage (en lien avec la CTA) ;
 - De la coordination des commissions intervenant dans son champ de compétences, CTOC, CTA et ETD
-
- Le/la salarié(e) sera également amené(e) à participer aux travaux du Bureau Directeur, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale annuelle ainsi que des différentes commissions du comité du Doubs suivant leur demande ;
 - Il/elle sera également amené(e) à participer aux réunions territoriales ou nationales à l'invitation de l'ETR ou de la DTN, après accord du Bureau Directeur ;
 - Son lieu de travail sera situé à Besançon au siège du Comité du Doubs, et dans l'ensemble du département. Le salarié pourra être amené à effectuer des déplacements professionnels en dehors du département comme dans la région Bourgogne-Franche-Comté, voire sur l'ensemble du territoire national pour participer par exemple à des formations, des séminaires... et parfois à l'étranger pour accompagner et gérer nos sélections lors d'un tournoi ou un stage.

Ce poste à plein temps et sous la responsabilité hiérarchique du président du Comité sera classé groupe 3 de la CCNS. Le temps de travail sera annualisé et lissé sur l'année.

Les conditions minimales de diplômes sont :

- BPJEPS ou Titre 4 ;
- Diplômes fédéraux (technique et/ou arbitrage).

Les candidatures, CV et lettre de motivation sont à faire parvenir par mail aux adresses suivantes avant le 9 juillet 2021 :

- 5225000.president@ffhandball.net
- 5225000@ffhandball.net

Entretiens d'embauche à partir du 9 juillet . Décision finale juillet 2021. Embauche début septembre 2021.

Agent de développement : groupe 3

- L'agent de développement, sous l'autorité du directeur de structure du Comité du Doubs, est chargé d'enseigner et d'encadrer la pratique de son activité sportive. Il relève du groupe 3 de la CCNS.

Missions principales

Missions sportives :

- Il prépare les séances pédagogiques et les adapte aux publics ;
- Il anime ses interventions (regroupements, stages, tournois, ...)
- Il sélectionne les sportifs en vue des compétitions, et les propose au Directeur de Structure ;
- Il assure le relationnel pédagogique avec les parents.

Participation à la vie du Comité du Doubs :

- Sur demande du Président du Comité du Doubs, il peut être amené à participer aux réunions du Bureau Directeur, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Autonomie, responsabilité, technicité :

Responsabilité :

- Il est **responsable de la seule qualité d'exécution des missions** qui lui sont confiées : garantir la bonne utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition, garantir la sécurité des sportifs pendant la durée de la séance (initiation, entraînements, stages...), respecter le programme de formation théorique et pratique des sportifs, répondre aux attentes des adhérents (diversité des séances, progression, objectifs de résultats...), garantir le respect de la politique sportive ;
- Il n'a pas de responsabilité en termes d'encadrement d'autres salariés mais peut être amené à exercer une mission de conseil (notamment la fonction de tuteur de stagiaires).

Autonomie, initiative :

- Il est capable d'exécuter des tâches comportant un savoir-faire technique spécialisé ;
- Il organise son activité en fonction des directives du Directeur de structure et de la politique sportive du Comité du Doubs dans le cadre du projet « Doubs horizon 2024 » et du Pacte de développement qui nous lie à la Ligue de Bourgogne Franche-Comté ;
- Il suit les consignes qui lui sont données (durée des séances, programme, ...). Il est placé sous l'autorité du Directeur de Structure, qui exerce un contrôle continu des missions confiées.

Technicité :

Il possède une **bonne connaissance** des techniques liées à sa fonction d'entraîneur :

- Les connaissances sportives de sa discipline ;
- Les règles encadrant sa discipline (législation, réglementation, sécurité...)
- Les connaissances relatives aux techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes ;

- Il est détenteur d'une qualification professionnelle et d'une carte professionnelle lui permettant d'encadrer l'activité correspondante (voire entrer en formation) ;
- Il dispose de capacités en termes d'organisation et de communication.